



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 19 – 2009M

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET ALIMENTATION EN EAU DANS LES GRANDS LACS ET LE
SAINT-LAURENT

Proposée par la ville d'Ajax

ATTENDU QUE les ressources en eau douce des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont la principale source d'eau douce au monde et la source principale d'eau potable pour environ 40 millions de personnes vivant actuellement au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE ces ressources sont également essentielles à l'égard du nautisme, de la pêche, de la natation et d'autres activités jouant un rôle important à la qualité de vie et au bien-être économique des citoyens;

ET ATTENDU QUE l'industrie et l'agriculture dans la région comptent sur la ressource pour connaître du succès et sont essentielles à la force économique de la région;

ET ATTENDU QUE les usages commerciaux, agricoles et industriels dans les communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui connaîtront une croissance au cours de la décennie qui vient, continueront de reposer sur la qualité et la quantité de ces ressources restreintes devant pourtant durer à l'avenir;

ET ATTENDU QU'IL existe de nombreuses sources ponctuelles d'agents contaminants (points de déversement industriels, stations de traitement des eaux usées) dans le bassin et au-delà de celui-ci, menaçant la qualité de l'eau, et étant théoriquement plus faciles à surveiller et à contrôler que les sources non ponctuelles (transport maritime, agriculture, ruissellement urbain de grande ampleur, sédiments historiquement contaminés);

ET ATTENDU QUE l'industrie du transport maritime, les pratiques agricoles, les déversements provenant des ruisseaux et des égouts pluviaux, les débordements des égouts sanitaires et les secteurs préoccupants identifiés il y a maintenant plusieurs décennies continuent à contribuer des contaminants dans les eaux de nos lacs;

ET ATTENDU QUE les petites, moyennes et grandes stations de traitement des eaux usées partout dans le bassin représentent autant de sources ponctuelles de contaminants pouvant affecter de façon adverse la qualité de l'eau si elles sont mal construites ou exploitées, ou encore si elles sont situées dans un endroit particulièrement vulnérable à ces évacuations;



ET ATTENDU QUE le déversement de certaines stations de traitement des eaux usées est situé près des entrées d'eau potable et des plages, et que, dans certains secteurs, les parcours de circulation des lacs peuvent piéger les effluents déversés dans les eaux à proximité de la côte et contaminer des sédiments qui peuvent devenir des risques persistants, présentant aussi une menace à l'approvisionnement municipal en eau et aux baigneurs;

ET ATTENDU QUE de nombreuses communautés florissantes ont bâti de très grandes stations de traitement des eaux usées, avec l'encouragement des gouvernements provinciaux et fédéral à cet égard, ces gouvernements ayant toutefois manqué d'offrir le niveau de soutien requis pour exploiter et entretenir ces installations de façon appropriée;

ET ATTENDU QUE la communauté écologique des Grands Lacs change en réaction aux niveaux croissants de stress environnemental, causant une croissance étendue d'algues dans les lits de lacs, ces algues étant transportées par le vent et l'effet des vagues jusqu'aux côtes où elles se décompensent et montrent ainsi visuellement le déclin de la qualité de l'eau près des côtes, causé par une surabondance de nutriments comme le phosphore et le nitrogène, et changeant les conditions écologiques exacerbées par les stations de traitement des eaux usées, les ruissellements non ponctuels et les espèces envahissantes comme la moule;

ET ATTENDU QU'ALORS que se poursuit la croissance de la population, que les aires de service pour le traitement des eaux usées continuent de s'élargir et que les communautés grandissent, le volume des effluents traités et évacués continue de croître aussi, introduisant chaque jour de plus en plus de nutriments et de contaminants dans les eaux littorales;

ET ATTENDU QUE la composition des eaux usées devient de plus en plus complexe à cause de l'introduction d'une gamme grandissante de produits chimiques découlant des processus industriels et commerciaux et des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

ET ATTENDU QU'AVEC de nouveaux outils d'échantillonnage et d'analyse, de nouveaux modèles hydriques et de récentes avancées en matière de technologies de traitement des eaux usées, il est maintenant possible d'identifier les contaminants invisibles dans l'eau en petite quantité et de mieux déterminer l'origine des pathogènes;

ET ATTENDU QUE les prises des installations d'amenée d'eau sont souvent intercalées entre les points de déversement des stations de traitement des eaux usées tout au long du littoral du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les centrales nucléaires également situées le long de ce littoral, parfois proches des installations d'amenée d'eau, comptent aussi sur les Grands Lacs pour l'approvisionnement en eaux de refroidissement et la réception d'eaux tempérées sortantes;



ET ATTENDU QUE les émissions chimiques dans les eaux des lacs et du fleuve provenant des installations d'amenée d'eau doivent être bien gérées afin de protéger nos ressources aquatiques;

ET ATTENDU QUE les eaux littorales des Grands Lacs ont récemment été reconnues comme étant une zone distincte présentant un mélange limité et lent avec les eaux non littorales beaucoup plus volumineuses, qui, il était théorisé autrefois, permettaient une dilution et une assimilation rapides des contaminants;

ET ATTENDU QU'UNE meilleure protection et une amélioration de la qualité de la ressource d'eau douce dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont essentielles pour assurer la subsistance de millions de personnes vivant actuellement ou qui vivront à l'avenir au sein de la région du bassin;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État, aux États-Unis et au Canada, à hausser le financement pour des recherches scientifiques accélérées et pour le développement de technologies liées au traitement de l'eau potable et des eaux usées, pour des stratégies de protection des eaux de source et pour la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'eau;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à faire un investissement concurrent dans les communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'aujourd'hui et de demain en y accordant un financement durable, à longue échéance permettant l'acquisition des technologies d'infrastructure les plus récentes pour l'eau potable et les eaux usées, pour effectuer la surveillance, les analyses et les évaluations nécessaires de la qualité de l'eau dans leurs bassins hydrologiques et le long de leur littoral en vue d'y identifier et d'y modérer les sources ponctuelles et non ponctuelles de contaminants pénétrant dans les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et enfin pour l'éducation du grand public;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à faire progresser les stratégies de protection des eaux sources, à établir des normes de protection environnementale et à exiger que seules les meilleures technologies de traitement disponibles soient employées dans les stations d'amenée d'eau – pour protéger l'eau potable des communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent – et dans les stations de traitement des eaux usées afin de protéger la qualité de l'eau;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux au Canada et aux États-Unis à affecter les ressources nécessaires pour réévaluer et, si approprié, améliorer, surveiller avec les technologies les plus pertinentes et assurer le respect de la norme applicable



à l'eau potable et aux eaux usées afin d'obtenir en retour les niveaux de conformité les plus exigeants;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'état et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à concentrer leurs priorités, ressources et interventions afin de respecter de façon efficace et efficiente les engagements de longue date dans le cadre de traités et d'accords en vue de protéger, de rehausser et de restaurer la qualité et la quantité de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à considérer les eaux littorales et les côtes des Grands Lacs et du Saint-Laurent comme étant des zones d'importance écologique et à établir des limites aux effluents liés à la qualité de l'eau, en tenant compte des besoins liés à la croissance économique et aux emplois, pour les secteurs locaux où les conditions du cours d'eau récepteur, et l'ampleur et la nature des installations de décharge, comme les stations de traitement des eaux usées, usines industrielles et centrales nucléaires, sont tels que les exigences généralement applicables ne protègent pas suffisamment la qualité de l'eau, et ce, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, accompagnés de politiques robustes en matière hydrique afin de mettre en valeur leur engagement partagé à l'égard de la qualité de l'eau des Grands Lacs, et de favoriser des interventions conjointes efficaces avec les communautés des Grands Lacs afin de traiter les sources contrôlables de contaminants en employant des méthodologies d'essai et des technologies de traitement de l'eau nouvelles et émergentes.

Signé ce 18^e jour de juin 2009

George Heartwell, président
Maire de Grand Rapids
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent